

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU P****19, rue du moulin  
60300 MONTLOGNON****Département de l'Oise - Arrondissement de Senlis - Canton de Nanteuil-le-Haudouin**Convocation envoyée  
le 27/01/2022

Délibérations affichées

le : 15/02/2022

Nombre de membres :

En exercice .....15.....

Présents .....8.....

Votants.....8.....

**L'an deux mille vingt-deux, le 11 février à 18 heures 00**, le comité syndical des Eaux de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montlognon, sous la présidence de Monsieur Hervé LECOEUR, Président.

Etaient présents : **Anne-Sophie SICARD** (délégué titulaire BARON), Yves BIANCINI (délégué suppléant de BOREST), **Alexis PATRIA** et **Hervé LECOEUR** (Titulaire de FONTAINE-CHAALIS), **Daniel FROMENT** et **Gilles TESSON** (délégués Titulaires de MONTLOGNON), (Délégué suppléant de VERSIGNY).

Absents Titulaires : Julien BOCQUILLON, Frédéric DOURIEN, Bruno SICARD, Germano De FREITAS, Vincent DESBOIS, Adelino RODRIGUES, Olivier DELORME.

Le Président ayant ouvert la séance à 18 heure 00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élu secrétaire : Pierre BACOT .

**2022 03 – Autorisation du Président pour signature de marchés passés suivant la procédure adaptée – Diagnostique eau potable + PGSSE sur le SIAEP de Montlognon**

Le Conseil Syndical

- Vu :
  - ❖ l'article R 2123-1 du Code de la Commune Publique
  - ❖ les articles L. 2122-21-6° et L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales
  - ❖ L'avis d'appel à concurrence envoyé à la publication 24/09/21
- Considérant :
  - ❖ Les offres reçues

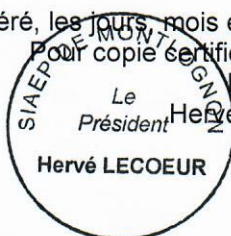
Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer toutes pièces du marché attribué à :

**SOGETI INFRA INGENIERIE n° SIRET 823 702 048 00013 – montant étude 58 900€ HT**

- **Donne** délégation au président pour **prendre toute décision** concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **Sollicite** à cette effet une subvention au taux maximum auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie.
- Les travaux seront réalisés sous charte qualité **Aisne Ardenne Oise**.
- **Décide** de retenir l'ADTO comme assistant à la maîtrise d'ouvrage.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conformeLe Président  
Hervé LECOEUR

*[Handwritten signature of Hervé LECOEUR]*